



## OBJECTIFS GENERAUX ET OBJECTIFS SPECIFIQUES

Bertrand Ippersiel, ICEDD – 12 décembre 2012

# PROPOSITION D'OBJECTIFS

Approuvée par le Gouvernement wallon le 28 juin 2012

→ **PILIER I**

Répondre aux besoins des citoyens en logements et en service ,  
et développer l'habitat durable

→ **PILIER II**

Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les  
atouts de chaque territoire

→ **PILIER III**

Développer des transports durables pour un territoire mieux  
aménagé

→ **PILIER IV**

Protéger et valoriser les ressources et le patrimoine





## PILIER I

RÉPONDRE AUX BESOINS DES CITOYENS  
EN LOGEMENTS ET EN SERVICES,  
ET DÉVELOPPER L'HABITAT DURABLE

---

---

# PILIER I

- Objectif I.1 Répartir 350 000 nouveaux logements sur l'ensemble du territoire
    - b. Allouer les moyens publics au logement à l'échelle du bassin de vie
  - Objectif I.2 Permettre à tous d'accéder à un logement décent
    - b. Maîtriser les prix des terrains et des logements dans les territoires centraux
  - Objectif I.3 Adapter le parc de logement actuel et à venir aux défis de demain
    - c. Développer des nouvelles formes d'habitat innovantes
  - Objectif I.4 Des services et équipements accessibles à tous
    - b. Localiser les commerces et équipements structurants dans les pôles urbains et ruraux
  - Objectif I.5 Aménager durablement les villes et les villages
    - e. Réutiliser les bâtiments et valoriser les terrains sous-occupés pour 10% des nouveaux logements
-



## PILIER II

SOUTENIR UNE ÉCONOMIE CRÉATRICE D'EMPLOIS  
EN EXPLOITANT LES ATOUTS DE CHAQUE TERRITOIRE

---

---

## PILIER II (1 à 4)

- Objectif II.1 Renforcer l'attractivité de la Wallonie
  - e. Affecter 200 Ha nets par an à l'activité économique & Mobiliser > 50 % des 5 000 Ha de friches
- Objectif II.2 Créer un environnement favorable aux activités économiques en offrant des espaces d'accueil diversifiés
  - b. Favoriser la mixité des fonctions
- Objectif II.3 Encourager l'émergence des secteurs participant à l'excellence wallonne ou contribuant à la diversité des emplois
  - c. Développer le secteur de la construction, de l'éco-construction et du recyclage
- Objectif II.4 Créer les conditions du redéploiement industriel
  - b. Offre foncière adaptée

## PILIER II (suite)

- Objectif II.5 Assurer la sécurité énergétique pour tous, développer l'énergie renouvelable et adapter les infrastructures
  - b. 8 000 GWh (20%) de renouvelable, dont 4 500 GWh pour éolien
- Objectif II.6 Wallonie, terre d'accueil pour le tourisme et les loisirs
  - c. Renforcer l'attractivité des sites touristiques urbains et ruraux
- Objectif II.7 Valoriser les ressources naturelles de manière durable
  - b. Soutenir les filières agricoles diversifiées



## PILIER III

DEVELOPPER DES TRANSPORTS DURABLES  
POUR UN TERRITOIRE MIEUX AMÉNAGÉ

---

---

## PILIER III

- Objectif III.1 Renforcer l'accessibilité régionale et internationale de la Wallonie
    - a. Optimiser les échanges routiers internationaux
  - Objectif III.2 Moins de trafic routier pour une mobilité plus durable
    - c. Veiller à localiser la bonne activité au bon endroit
  - Objectif III.3 Développer une offre diversifiée pour le transport des marchandises
    - a. 10% par la voie d'eau                      b. 15 % par le rail
  - Objectif III.4 Développer des transports collectifs performants pour un meilleur accès aux emplois et aux services
    - c. Réorganiser et structurer les transports collectifs en tenant compte des spécificités des pôles urbains et ruraux et des territoires qu'ils desservent
  - Objectif III.5 Favoriser la pratique de la marche et du vélo par de meilleurs aménagements
-



## PILIER IV

# PROTÉGER ET VALORISER LES RESSOURCES ET LE PATRIMOINE

---

---

## PILIER IV

- Objectif IV.1 Préserver les espaces non bâtis et organiser la multiplicité de leurs fonctions
    - a. Limiter la surface urbanisation de moitié
  - Objectif IV.2 Protéger les sites d'intérêt biologique et garantir les continuités écologiques
  - Objectif IV.3 Gérer les ressources naturelles exploitables de manière parcimonieuse
    - e. Préserver les ressources du sous-sol
  - Objectif IV.4 Développer une gestion active du paysage et du patrimoine
    - a. Trouver un équilibre entre protection, évolution et développement
  - Objectif IV.5 Réduire la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques et l'exposition aux nuisances
    - a. Gérer les risques d'inondation
-



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

QUESTIONS-RÉPONSES



Wallonie